

1702.
Décès
de Jeanne
Michon.

L'an mil huit cent trente un le septieme jour du mois
de Mars heures de deux apres midi par devant nous
Maire, officier de l'etat civil de la commune de
Savigny canton de Beaune (par d) de part et d'autre de la
Cote d'Or, deux comparses Jean Paquet, livor age de
soixante deux ans et Charles Corcol age de quarante
cinq ans tous deux cultivateurs domiciles au village
et hameau de la Villedieu apres denommés les quels
nous ont déclaré que Jean Michon age de
quatre vingt quatre ans, domicilé au même lieu, hameau
de la Villedieu n'etant de France, Noathieu qui tenoit subrogé
au dit lieu et dans qui s'agit Savigny le Grand un mari
mil sept cent quarante sept, au décès de son aïeul
heures du soir en son domicile où nous nous sommes
transportés et assurés de ce décès, et les déclarans ont
signé avec nous le présent acte, après que lecture leur
en a été faite. /

Charles Fenol

compagnie

N^o. 26.
Décès
de Pierre
Déforges.

L'arrivait huit cent trente-un le Douzième jour d'août
min du Mois, heure du jour du matin par de vauz nou-
Moire, officier de l'Etat-civil de la commune de Savigny-
Canton de Beaune (nord) département de la Côte d'Or,
dont comparait Pierre Deforge âgé de trente trois an-
s de l'âge de l'écrit, ci-après dénommé, et Pierre Mathieu
âgé de vingt-huit ans son oncle, tous deux cultivateurs et
domiciliés à Savigny, lesquels nous ont déclaré que
Pierre Deforge âgé de six ans fils dudit Pierre Deforge
et d'Anne Mathieu, dans le mois de Savigny le 24
huit février mil huit cent vingt ans, est décédé hier
à onze heures avant midi au domicile de ses Pa-
rents.



de m'écarter de vous, nous sommes transportés d'assurance
de ces idées, et le Dacaran nous signe, avec nous, le présent
acte, après lecture tout en acte fait, comme le sei-
gneur Moachim qui ne signe de ce enquis /

Pierre Deforge

Submission

16.27.

[illegible]

Robert B.

Journal from

Pl. 28.

Naissance
de Nicole
Germain

L'an mil huit cent trente-un le dix-neuvième jour du
mois de Mars, à deux heures du soir par devant nous
Maire, officier de l'état-civil de la commune de